



TC/51/7  
 ORIGINAL : anglais  
 DATE : 24 février 2015

**UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES**  
 Genève

**COMITE TECHNIQUE**

**Cinquante et unième session**  
**Genève, 23-25 mars 2015**

**SYSTEMES DE DEPÔT ELECTRONIQUE DES DEMANDES**

*Document établi par le Bureau de l'Union*

*Avertissement : le présent document ne représente pas les principes ou orientations de l'UPOV*

1. L'objet du présent document est de faire rapport sur les faits nouveaux concernant l'élaboration d'un prototype de formulaire électronique.
2. La structure du présent document est la suivante :

RAPPEL .....	1
FAITS NOUVEAUX EN 2014 .....	2
<i>Comité technique (TC)</i> .....	2
<i>Comité administratif et juridique (CAJ)</i> .....	2
<i>Quatrième réunion en vue de l'élaboration d'un prototype de formulaire électronique</i> .....	3
Membres participants .....	3
Processus de consultation .....	3
Schéma XML.....	3
Échanges de données.....	3
Formulaire en ligne.....	3
Programme de travail futur.....	3
<i>Code à deux lettres pour représenter l'UPOV</i> .....	4

RAPPEL

3. Le projet vise à élaborer un formulaire de dépôt électronique multilingue contenant des questions qui revêtent un intérêt pour des demandes de droit d'obtenteur. Dans un premier temps, un prototype de formulaire électronique comprenant toutes les informations pertinentes à fournir pour déposer une demande de droit d'obtenteur dans les membres de l'Union concernés sera élaboré, les questions étant traduites dans les langues pertinentes à l'intention des membres de l'Union concernés (voir le paragraphe 2 du document CAJ/66/5 "Systèmes de dépôt électronique des demandes").

4. L'historique de l'élaboration d'un prototype de formulaire électronique ainsi que les faits survenus avant la tenue de la cinquantième session du Comité technique (TC) figurent dans le document TC/50/9 "Systèmes de dépôt électronique des demandes".

## FAITS NOUVEAUX EN 2014

### Comité technique (TC)

5. À sa cinquantième session tenue à Genève du 7 au 9 avril 2014, le TC a examiné le document TC/50/9 "Systèmes de dépôt électronique des demandes" et a pris note des faits nouveaux concernant l'élaboration d'un prototype de formulaire électronique.

### Comité administratif et juridique (CAJ)

6. À sa soixante-neuvième session tenue à Genève le 10 avril 2014, le CAJ a examiné les documents CAJ/69/8 "Systèmes de dépôt électronique des demandes" et CAJ/69/11 "Rapport sur les faits nouveaux intervenus au sein du Comité technique" et a pris note de l'évolution des travaux concernant l'élaboration d'un prototype de formulaire électronique (voir les paragraphes 49 à 55 du document CAJ/69/13 "Compte rendu").

7. Le CAJ a reçu un compte rendu de la réunion sur le prototype de formulaire électronique tenue à Genève le 9 avril 2014. Il a noté qu'il avait été convenu d'inclure les fonctionnalités suivantes dans le prototype :

- toutes les fonctionnalités présentées dans la maquette,
- une interface d'administration munie d'un tableau de bord permettant de modifier, d'introduire ou de supprimer des informations,
- une fonction d'importation et d'exportation d'informations au format XML.

8. Le CAJ a pris note que les aspects suivants ne seraient pas inclus dans le prototype, mais figureraient dans la version finale :

- autorisation de paiement,
- différentes langues,
- possibilité d'introduire ou de modifier des questions dans le formulaire,
- des aspects techniques tels qu'une aide aux entreprises à l'intention des déposants, des dispositions en matière d'entretien courant, le respect des lignes directrices en matière d'accessibilité des contenus Web (WCAG), l'aspect juridique et un avertissement.

9. Le CAJ a pris note que le calendrier suivant avait été arrêté en vue de l'élaboration du prototype :

Envoi, par les membres participants, de la structure de la base de données, du format XML ou des tableaux d'interface (condition requise pour participer au projet) Envoi d'une circulaire sollicitant la contribution des participants (services de POV + obtenteurs)	D'ici au 30 mai 2014
Analyse des bases de données des membres participants, de la conception de la structure de la base de données et des tableaux d'interface de données	Avant septembre 2014
Regroupement des questions (communication bi/multilatérale)	Avant septembre 2014
Achèvement du descriptif de projet et demande de devis estimatif des coûts au fournisseur agréé	juin 2014
Approbation de la structure de la base de données, de la fonction d'importation exportation, du format des tableaux d'interface	octobre 2014
Démarrage du projet	octobre 2014
Présentation du prototype au CAJ et au Conseil	octobre 2015

10. Le CAJ a pris note de la demande présentée par la délégation de l'Équateur de participer aux réunions concernant l'élaboration d'un prototype de formulaire électronique et de fournir des informations sur son projet de plate-forme POV, qui serait mise en service en juillet 2014 (voir le paragraphe 54 du document CAJ/69/13 "Compte rendu").

11. À sa soixante-dixième session tenue à Genève le 13 octobre 2014, le CAJ a examiné le document CAJ/70/7 "Systèmes de dépôt électronique des demandes" et a pris acte de la confirmation par les délégations de la France, de l'Allemagne et des Pays-Bas de leur souhait de participer aux réunions sur l'élaboration d'un prototype de formulaire électronique. Il a également pris note des faits nouveaux concernant l'élaboration d'un prototype de formulaire électronique, tels qu'indiqués dans le document CAJ/70/7, et noté qu'un compte rendu sur la réunion en vue de l'élaboration d'un prototype de formulaire électronique, prévue à Genève le 14 octobre 2014, serait présenté au CAJ à sa soixante et onzième session, en mars 2015 (voir les paragraphes 32 et 33 du document CAJ/70/10 "Compte rendu des conclusions").

#### Quatrième réunion en vue de l'élaboration d'un prototype de formulaire électronique

##### *Membres participants*

12. Lors de la quatrième réunion en vue de l'élaboration d'un prototype de formulaire électronique tenue à Genève le 14 octobre 2014 ("réunion EAF/4"), il a été noté que l'Allemagne, la France et les Pays-Bas avaient demandé à participer à l'élaboration du prototype. C'est dans ce contexte qu'il a été rappelé que les membres participants de l'Union étaient les suivants : Allemagne, Argentine, Australie, Brésil, Canada, Colombie, Équateur, France, Japon, Mexique, Nouvelle-Zélande, Paraguay, Pays-Bas, République de Corée, République dominicaine, États-Unis d'Amérique, Suisse, Union européenne et Viet Nam.

##### *Processus de consultation*

13. Lors de la réunion EAF/4, il a été indiqué qu'une plate-forme de collaboration avait été créée pour ce projet (espace UPOV\_EAS), sur laquelle les membres participants étaient invités, à l'occasion de plusieurs séries de discussions, à formuler leurs observations.

##### *Schéma XML*

14. Il a été noté que le schéma XML devant être utilisé pour ce projet (à savoir le PVP-XML) ferait appel et renverrait, dans la mesure du possible, aux éléments pertinents de la norme ST.96 de l'OMPI ("éléments communs"). Il a été convenu que les éléments qui ne seraient pas couverts par la norme ST.96 seraient décrits et élaborés sur la base de l'annexe I de la norme ST.96 (Règles et conventions de conception) et sur les Règles et conventions de conception XML pour l'UPOV. Il a été convenu que le PVP-XML serait, le cas échéant, actualisé conformément à la norme ST.96; toutefois, il n'était pas prévu que le PVP-XML soit élaboré pour adoption en tant que norme de l'OMPI. La réunion a été informée que les membres participants seraient invités à fournir des données afin d'évaluer le schéma PVP-XML en vue de veiller à sa compatibilité avec leurs propres systèmes.

##### *Échanges de données*

15. S'agissant des échanges de données, il a été noté que le système permettrait l'importation (au moyen d'un formulaire en ligne ou par téléchargement groupé) et l'exportation de données (au format HTML ou PVP-XML via le système des services de protection des obtentions végétales) par l'intermédiaire de services Web (interface Web).

##### *Formulaire en ligne*

16. Les participants de la réunion ont été informés que, comme convenu lors de la troisième réunion en vue de l'élaboration d'un prototype de formulaire électronique tenue à Genève le 9 avril 2014, les travaux avaient été principalement axés sur l'élaboration du modèle de données et il a été confirmé qu'aucun fait nouveau n'était intervenu concernant le formulaire électronique depuis la troisième réunion.

##### *Programme de travail futur*

17. Lors de la réunion EAF/4, il a été convenu du calendrier de travail suivant :

Les membres participants formulent leurs observations via l'espace wiki UPOV_EAS concernant le projet de schéma PVP-XML, les échanges de données et les caractéristiques techniques :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Première série de discussions le 31 octobre 2014 au plus tard</li> <li>• Deuxième série de discussions le 21 novembre 2014 au plus tard</li> <li>• Première série d'essais le 12 décembre 2014 au plus tard</li> <li>• Deuxième série d'essais le 13 février 2015 au plus tard</li> </ul>
Les membres participants formulent dans le registre leurs observations concernant les questions à examiner : <ul style="list-style-type: none"> <li>• ID-1 : liens entre le schéma PVP-XML et les éléments existants pour les brevets et les marques;</li> <li>• ID-2 : échanges de données : schéma à utiliser pour les échanges de données en cas de processus d'importation ou d'exportation;</li> <li>• ID-3 : téléchargement manuel ou téléchargement automatique groupé.</li> </ul>	Le 28 novembre 2014 au plus tard
Achèvement du descriptif de projet en vue d'un formulaire électronique et choix du fournisseur externe (Bureau de l'UPOV)	En mars 2015 au plus tard
Accord sur le modèle de données, la structure de la base de données, les fonctions d'importation et d'exportation et le format des tableaux d'interface	mars 2015
Présentation du prototype au CAJ et au Conseil	octobre 2015

18. La cinquième réunion en vue de l'élaboration d'un prototype de formulaire électronique doit se tenir à Genève le 25 mars 2015.

#### Code à deux lettres pour représenter l'UPOV

19. Si cela était jugé opportun à l'avenir, il serait possible de prévoir un numéro de référence international pour les demandes utilisant des données fournies par l'intermédiaire d'un formulaire électronique de l'UPOV. Compte tenu de ce qui précède, et sans préjuger d'éventuelles futures décisions à cet égard, le Bureau de l'Union a fait une demande auprès de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) concernant un code à deux lettres (XU) représentant le nom de l'UPOV dans le cadre de la norme ST.3 de l'OMPI "Norme recommandée concernant les codes à deux lettres pour la représentation des États, autres entités et organisations intergouvernementales" (voir [http://www.wipo.int/export/sites/www/standards/en/pdf/03\\_03\\_01.pdf](http://www.wipo.int/export/sites/www/standards/en/pdf/03_03_01.pdf)).

20. *Le TC est invité à prendre note des faits nouveaux concernant l'élaboration d'un prototype de formulaire électronique exposés dans le présent document.*

[Fin du document]